

Éducation

Une nouvelle inspectrice d'académie au parcours singulier

Anne-Marie Maire, qui vient d'être nommée directrice académique des services de l'Éducation nationale dans le Haut-Rhin, a commencé sa carrière dans les services de l'orientation, des questions auxquelles elle reste sensible.



C'est à sa demande qu'Anne-Marie Maire vient d'être nommée DASEN (directrice académique des services de l'Éducation nationale) dans le Haut-Rhin, à la suite de Maryse Savouret, désormais retraitée. Car l'Alsace est « une belle région » qu'elle « aime beaucoup » et connaît déjà en tant que Lorraine d'origine. Âgée de 56 ans, elle vient du Puy-de-Dôme, où elle a été inspectrice d'académie durant 32 mois (académie de Clermont-Ferrand). Elle a commencé en qualité d'adjointe dans l'Oise (Amiens), puis a pris la direction des services de l'Éducation nationale dans la Meuse (Nancy-Metz) pendant quatre ans et demi.

Auparavant, comme conseillère puis directrice de centre d'information et d'orientation (CIO), Anne-Marie Maire a été amenée à travailler en centre de bilan de compétences pour adultes et au sein d'un dispositif d'accueil de jeunes de 16 à 18 ans, dans le cadre de partenariats avec d'autres services de l'État. Un parcours singulier, ponctué d'« expériences riches et diverses » qui ne peut que « nourrir » son approche des dossiers.

Ainsi se dit-elle naturellement « très sensible aux questions d'orientation des élèves », et à leur insertion sociale et professionnelle. Attentive « aux trajectoires », elle s'intéressera en particulier à l'accès aux études supérieures (dont les taux sont inférieurs à la moyenne française) afin que « chacun puisse aller au maximum de ses possibilités ». Comment ? Notamment en préparant les terminales de bac pro à la suite, avec, par exemple, des dispositifs de soutien pour « qu'ils s'adaptent mieux aux matières d'enseignement général ».

Une autre des priorités de la nouvelle DASEN, rejoignant bien sûr celles de l'académie de Strasbourg, sera la lutte contre le décrochage scolaire, sans oublier que « derrière les données chiffrées, il y a des destins d'élèves ».

Pour une école prioritaire efficace

Anne-Marie Maire fera également « en sorte que la loi de refondation de l'école, et en particulier de l'école prioritaire soit la plus efficace possible dans les classes ». Outre les moyens concentrés sur les réseaux d'établissements en difficulté (REP et REP +), elle prévoit des formations, « un accompagnement au plus près des équipes » pédagogiques » auxquelles elle fait toute « confiance » : « Il y a de la créativité, de l'innovation », apprécie-t-elle.

Cette année, elle s'apprête aussi à « analyser ce qui a été fait de la cinquième matinée » dégagée par les nouveaux rythmes scolaires, « et si elle est porteuse d'apprentissages pour les élèves », quitte à « réguler » si besoin est. Plus largement, la DASEN relève « une forte mobilisation des communes » dans le Haut-Rhin. « On va arriver à 85 % qui ont un PEDT (projet éducatif territorial) », estime-t-elle. Il reste « des leviers à activer pour les plus petites », sans doute dans des mutualisations intercommunales.

Anne-Marie Maire s'attachera encore à faire progresser la scolarisation des moins de trois ans et celle des enfants handicapés, comme dans d'autres départements, ainsi qu'« à poursuivre la politique » plus spécifique du bilinguisme. Autre particularité locale : l'enseignement de la religion ou plutôt l'heure dite de « morale » que certains élèves suivent en remplacement, alors que le nouvel EMC (enseignement moral civique) se met en place. Pour la DASEN, il faudra veiller à « travailler l'articulation entre les deux, faire en sorte qu'ils soient complémentaires ».